

L'ARRACHÉE - ÉDITION 2022 RÈGLEMENT

L'Événement

Organisateur: Association Anjou Sport Nature - Route de la Mayenne, 49220 La Jaille-Yvon

Date: 30 octobre 2022

Lieu: Parc départemental de l'Isle Briand, Le Lion d'Angers (49220)

Les opérations d'inscription, de départ et d'arrivée se déroulent au sein du complexe de l'hippodrome.

Fédération: L'épreuve est rattachée à la FFA (Fédération Française d'Athlétisme)

Épreuve : L'ARRACHÉE est une Course à obstacle, cette épreuve nécessite une condition physique minimale ainsi qu'une aptitude médicale à la course à pied et au franchissement d'obstacles. L'épreuve comporte des passages nécessitant une maîtrise de la nage (au moins 25 mètres), le passage d'obstacles dont la hauteur peut atteindre 3 mètres, des passages dans le noir.

Tous les obstacles sont contournables, l'épreuve n'est pas chronométrée et ne donne pas lieu à un classement.

L'organisation prévoit un point de ravitaillement, à mi-parcours de la course (eau, sucre, fruits....)et 1 point « eau / fruits » à l'arrivée.

Deux parcours sont proposés : une course adulte pour les plus de 16 ans et une course jeune pour les 12-15 ans.

Modalités d'Inscription

La course adulte s'adresse à toute personne âgée de 16 ans (révolus) ou plus.

- Un justificatif médical (certificat ou licence sportive) est obligatoire*
- Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs de 16 et 17 ans*.

La course jeune s'adresse à toute personne âgée de 12 ans (révolus) à 15 ans

- Un justificatif médical (certificat ou licence sportive) est obligatoire*
- Une autorisation parentale est obligatoire*

Les inscriptions s'effectuent uniquement via une plateforme en ligne [https://arrachee.adeorun.com] <u>jusqu'au 28 octobre 2022</u>. Seules les personnes ayant leur dossier complet seront inscrites (formulaire d'inscription + certificat médical ou licence valide + autorisation parentale + participation financière).

Les dossiers non complets donc non validés ne seront pas pris en compte, et aucun remboursement ne pourra être envisagé à l'exception des participants ayant souscrit à l'assurance annulation.

*Documents à fournir pour l'inscription :

- ☑ Un certificat médical ou licence sportive :
 - Un certificat médical datant de moins d'un 1 an au jour de la course (établi par un médecin habilité) de non contreindication à la pratique de « l'athlétisme en compétition », de la « course à pied en compétition » ou du « sport en
 compétition ».
 - ➤ <u>Télécharger le certificat médical type ici.</u>
 - Ou une copie de votre licence sportive en cours de validité au 30/10/2022 (en annexe : la liste des licences sportives acceptées)
 - Tout autre document ou licences sportives non cités seront refusés.
- ☑ Autorisation parentale et attestation de natation obligatoires pour les mineurs
 - ➤ (<u>Autorisation type téléchargeable ici</u>)
- ✓ Participation financière

Par le seul fait de s'inscrire, chaque participant déclare avoir une responsabilité civile et une assurance dommages corporels individuels, savoir nager au moins 25 mètres et s'immerger, avoir pris connaissance des conditions générales du règlement de L'Arrachée et en accepte toutes les conditions.



ANJOU SPORT NATURE Route de la Mayenne 49220 La Jaille-Yvon Tel : 02.41.95.14.32

Participation financière course adulte

<u>De 1 à 2000 inscrits</u>: 28€ / personne <u>De 2001 à 3125 inscrits</u>: 32€ / personne

Des frais de mises en service de la plateforme seront ajoutés lors du paiement en ligne.

Ce coût inclut le droit de participation, la responsabilité civile « organisateur », un cadeau et un ravitaillement en milieu de parcours. Cependant, elle ne comprend pas l'assurance dommages corporels individuels.

Nous acceptons les inscriptions jusqu'au 28 octobre 2022. Les places sont limitées.

Participation financière course jeune

De 1 à 375 inscrits : 13€ / personne

Des frais de mises en service de la plateforme seront ajoutés lors du paiement en ligne.

Ce coût inclut le droit de participation, la responsabilité civile « organisateur », un cadeau et un ravitaillement en milieu de parcours. Cependant, elle ne comprend pas l'assurance dommages corporels individuels.

Nous acceptons les inscriptions jusqu'au 28 octobre 2022. Les places sont limitées.

Retrait du kit de départ

Le retrait de vote kit de départ s'effectue le jour de la course au Parc Départemental de l'Isle Briand, <u>1h avant l'heure de votre vague de départ</u> et sur présentation de la <u>carte d'identité du capitaine d'équipe</u>.

Annulation

En cas de désistement ou d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué pour quelque motif que ce soit. Cependant, vous pouvez souscrire à <u>l'assurance annulation</u> (5€ par personne) afin d'être remboursé du montant de votre inscription (hors frais occasionnés par la plateforme en ligne) et sans justificatif jusqu'16 octobre (inclus). Passé ce délai, aucun remboursement ne sera effectué.

Remarques générales

Lors de la présentation des participants le jour de la course, ces derniers se verront attribuer un dossard et un bracelet permettant de les identifier sur le parcours. Il est obligatoire de le porter tout au long de l'épreuve ; en cas d'absence de cette identification, la personne sera mise hors course.

De plus, chaque participant s'engage à se soumettre au règlement par le seul fait de s'inscrire à **L'Arrachée**, de respecter la nature et le cadre du Parc Départemental de l'Isle Briand.

Par cette mesure, il est interdit de jeter des papiers ou autres déchets sur les voies empruntées, sous peine de mise hors course. Anjou Sport Nature se réserve le droit de modifier ou d'annuler la course en dernière minute. En cas d'annulation du seul fait d'Anjou Sport Nature, les frais d'engagements seront remboursés.

De même, les kilométrages ne vous sont donnés qu'à titre indicatif.

Chaque participant s'engage à :

- Respecter le matériel mis à disposition pour la manifestation.
- Assurer sa propre sécurité et à porter secours à toute personne étant dans le besoin.
- Respecter les consignes de sécurité propre aux activités, ainsi que les personnes qui les encadrent.
- Faire preuve d'une grande courtoisie envers les bénévoles, personnes dévouées et indispensables à la réalisation de cette manifestation.

Chaque inscrit autorise l'organisation à utiliser son image à travers les photos et les films réalisés, au titre des différents documents que pourra produire l'organisation, et à les diffuser.

Pour tout refus, merci de transmettre un document signé signalant votre refus, par courrier (préciser votre nom/prénom, nom d'équipe), à l'organisateur.



Responsabilités

Chaque participant s'engage à être couvert par une assurance en responsabilité civile et s'attachera les garanties d'une assurance dommages corporels individuels. L'organisation incite chaque participant à souscrire une assurance individuelle accident. Cette assurance est fortement préconisée ainsi que la mise à jour pour la vaccination antitétanique.

Anjou Sport Nature a souscrit pour l'ensemble de la manifestation un contrat d'assurances auprès de la MAIF.

L'organisation n'est pas tenue responsable en cas de pertes ou vols commis dans l'enceinte du Parc de l'Isle Briand (y compris le parking).

Échauffement physique

Un échauffement physique est nécessaire avant le début de la course afin de se préparer au mieux à affronter les épreuves. La course comptera aux alentours 30 obstacles, dont certains exigent des efforts physiques importants.

Règles pendant la course

- Les participants doivent obligatoirement suivre le balisage et uniquement le balisage de L'ARRACHÉE sans couper le circuit par des endroits interdits.
- Les participants doivent respecter les règles et conseils des commissaires qui assurent leur sécurité sur chaque obstacle. L'organisation se réserve le droit de mettre hors course une personne qui devient dangereuse pour sa sécurité et celle des
- Le port de bijoux (bagues, colliers, boucles d'oreilles...) est formellement interdit. (Liste non exhaustive).

Les coureurs sont civilement et pénalement responsables pour tout dommage occasionné lors de passage dans des édifices publics ou privés.

Obstacles

Chaque Obstacle sur le Parcours de L'ARRACHÉE est contournable. Le passage sur un obstacle est facultatif ; chaque participant se doit de savoir s'il est en capacité ou non de le franchir.

Voici un tableau récapitulatif des risques présentés par les différents obstacles de la course.

Catégories d'Obstacles	Risques	Contre-Indications
Obstacle de Franchissement	Chutes	Personne soumise au vertige Peur du vide (liste non exhaustive)
Obstacle Fermé	Peur, Angoisse	Claustrophobie Peur de l'Obscurité (liste non exhaustive)
Obstacle d'Équilibre	Chutes	Trouble de l'équilibre Problème d'audition (oreille interne) (liste non exhaustive)
Obstacle Aquatique	Chutes, paniques, allergies	Personne ne sachant pas nager au moins 25m Allergies (liste non exhaustive)
Obstacle de Saut	Chutes, Entorses	Antécédent médical (chevilles, genoux) Problème de dos (liste non exhaustive)



ANJOU SPORT NATURE Route de la Mayenne 49220 La Jaille-Yvon Tel : 02.41.95.14.32

Annexe - **Licences sportives**

Elles doivent être en cours de validité et délivrée par l'une des Fédérations ci-dessous :

- Française d'Athlétisme
- Française Handisport
- Française Sport Adapté
- Sportive de la Police Nationale
- Sportive des ASPTT
- Sportive et culturelle de France
- Sportive et gymnique du Travail
- UFOLEP